

Année scolaire 2020-2021

J'ai 3 ans,
et je dois aller
à l'école, (l'instruction)
c'est obligatoire
maintenant !



MON ENFANT EST NÉ EN 2017 JE L'INSCRIS À L'ÉCOLE MATERNELLE

JE ME PRÉSENTE EN MAIRIE AU SERVICE SCOLAIRE

DU LUNDI 4 NOVEMBRE AU SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS NÉS EN 2017

Pièces à fournir pour une inscription scolaire :

- + Le livret de famille
- + En cas de séparation ou de divorce des parents, les documents relatifs à la garde de l'enfant
- + Le carnet de santé de l'enfant avec ses vaccinations à jour
- + Un justificatif de domicile (quittance de loyer, d'électricité, dernière taxe d'habitation) de moins de 3 mois
- + Pour le calcul du quotient familial : le numéro d'allocataire CAF et votre avis d'imposition de 2018

Horaires des inscriptions au service scolaire :

Lundi et vendredi :

8h45-11h45 et 13h30-17h15

Mardi, mercredi, jeudi et samedi :

8h45-11h45

Téléphone :

01 64 13 16 75

www.combs-la-ville.fr

